



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 juin 2025 à 20h15

Monsieur Damien Walther, président du Conseil général, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
3. Comptes 2024
4. Règlement sur le fonds de renouvellement Semver
5. Prise de position du Conseil général relative à la pose d'une antenne de télécommunication
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

1. Appel

Sont présents :

Pour le Conseil communal : Piaget Laurent (LP), Prospero Adrian (AP), Guenot François (FG), Alber Nathanaël (NA) et Erb Benoît (BE).

Pour le Conseil général : Walther Damien (DW), Huguenin-Dumittan Lise (LH), Buchs Gaël (BG), Gyseler Jérôme (JG), Pétremand Fabien (FP), Buchs Roger (RB), Guillaume Myriam (MG), Brügger Jonathan (JB) et Gyseler Fabien (GF).

Est excusé : Philippe Juvet.

Absent : René Grandjean.

2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

L'ont été avec plébicités.... Cette phrase n'est pas complète et modifiée comme suit : les candidats ont été élus avec une très bonne participation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification ci-dessus.

3. Comptes 2024

NA relève un déficit identique aux autres années malgré des recettes fiscales en augmentation. Selon l'amélioration des recettes, on pouvait espérer un bénéfice présumé de 10'000. --, ce qui n'a pas été le cas. Il donne les principaux postes de charges supplémentaires :

- Hôtel de la Poste (Publications, entretien et loyers non perçus) pour un montant à hauteur de Fr. 51'833.00.
- La Crête 3 et La Crête 11. Entretien pour Fr. 31'000.00. Beaucoup de changement dans les machines étant donné qu'elles ont 20 ans.
- BDT 27, un appartement vide durant toute l'année 2024, Fr. 15'200.00.
- Divers (Intérêts, non-valeurs, cercle scolaire et structure de la petite enfance) pour un total de Fr. 63'430.00.

Lors de la commission financière, une question a été posée quant à un éventuel prélèvement dans la réserve conjoncturelle. NA explique que ce n'est pas possible étant donné la bonne conjoncture liée aux recettes fiscales.

NA demande de procéder à une correction dans le rapport à la page no 6, le montant est de Fr. 152'101.06 et non 151'101.06.

DW donne lecture des comptes, du tableau des amortissements ainsi que des investissements.

JG donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande d'accepter les comptes 2024.

NA donne lecture de l'arrêté. Il est accepté à l'unanimité.

4. Règlement sur le fonds de renouvellement Semver

DW explique que c'est une formalité exigée par le canton afin que l'on puisse prélever un montant sur le fonds de renouvellement lors d'investissement dans le service de l'eau Semver. LP précise que cela fait plusieurs années que le service des Communes nous réclame ce règlement. On espère que le pourcentage (80%) soit accepté car en principe c'est plus bas mais le Conseil communal estime que 80 % est correct.

GF demande si ce 80% peut être prélevé dans cette réserve ? LP répond par l'affirmative pour ce qui est de Semver.

JG donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande d'accepter ce règlement.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

5. Prise de position du Conseil général relative à la pose d'une antenne de télécommunication.

DW explique que l'opérateur Sunrise désire poser une antenne soit sur le domaine communal ou sur domaine privé. Il s'agit de déterminer si on accepte la pose sur une parcelle communale avec une rentrée de Fr. 8'000. --/année durant 15 ans.

LP explique que le Conseil communal a pris la décision de soumettre cette demande au Conseil général étant donné que lors de la pose de l'antenne 5G, il y avait eu une opposition des villageois. Le Conseil communal avait suivi l'avis des citoyens et donné un préavis négatif à cette demande. Toutefois, comme l'antenne était conforme à la loi, le permis a été délivré et l'antenne a été placée. Au vu de cet élément, il a été décidé de demander l'avis du Conseil général pour la pose d'une antenne sur une parcelle communale. Le Conseil communal n'est pas unanime. D'un côté, il y a une recette de Fr. 8'000.00 qui n'est pas négligeable au vu de notre situation financière et d'un autre côté, il y a le problème des ondes. Le conseil communal désire donc s'appuyer sur la position du Conseil général. On espère que les privés suivront également l'avis des autorités en cas de refus. Toutefois, il n'est pas possible de demander à des privés de renoncer à la pose d'une antenne sur leur immeuble.

GF désire savoir si le Conseil communal sait à quel privé, l'entreprise s'est adressée ? LP relève qu'il en connaît un qui ne sait pas encore s'il acceptera ou non. Par contre, on ne sait pas si l'entreprise s'est adressée à plusieurs personnes.

LH, si le conseil général refuse et qu'un privé accepte, alors nous ne pourrons pas nous opposer à cette antenne. Par contre si les villageois refusent que se passera-t-il ?

NA précise que le canton s'appuie sur une ordonnance fédérale, et si tout est en conforme à la législation, elle est acceptée. On peut s'opposer au niveau du tribunal fédéral, toutefois les coûts sont très importants. C'est un permis de construire et on peut faire opposition mais ce sera levé par le canton.

LP précise que les endroits retenus sont : le collège ou le bâtiment des travaux publics.

BG relève que Sunrise doit probablement faire la même requête à plusieurs villages. LP explique que c'est une société qui a été mandatée pour trouver des endroits.

MG demande quels sont les critères pour avoir choisi ces terrains ? LP répond qu'on ne connaît pas les critères mais que, certainement, l'antenne doit être bien centrée dans le village.

GB demande si on connaît le pourcentage de personnes qui pourraient bénéficier de cette antenne ? LP répond que ce n'est pas connu à ce jour.

GF demande quel est l'avis du Conseil communal ? LP relève qu'au niveau financier, c'est très intéressant. Intérêt également pour des personnes de l'extérieur qui viennent au village et qui réalisent qu'il n'y a pas de couverture Sunrise. Le Conseil communal est plutôt favorable.

JG donne lecture de la position de la commission financière. La commission financière a un avis mitigé sur la question.

MG veut savoir si le privé est également centré ? LP répond que, pour celui qui est connu, c'est le cas. On ne sait pas s'il y en a d'autres.

Le principe de la pose d'une antenne sur terrain communal est accepté à 3 oui, 3 abstentions et 2 non.

6. Information du Conseil communal relative au PAL

NA explique qu'il y a eu de nombreux allers-retours avec le PAL. La prochaine étape sera de soumettre le PAL aux services de l'Etat avant l'été. Si tous les services rendent les préavis rapidement, alors le dossier pourra être soumis au Conseil général à la fin de l'année avec une présentation au préalable. C'est un dossier important, car il précise beaucoup d'éléments tels que, mobilité, plans des énergies, inventaires des objets à protéger, îlots de chaleur, chemins piétonniers etc. Il y aura beaucoup à lire et ce document entrera en vigueur pour les 15 ans à venir.

RB de toute façon, on ne peut pas refuser. NA précise qu'il est possible de refuser, toutefois en l'absence d'un PAL, le conseil communal ne peut plus délivrer d'autorisation de construire.

Ce PAL doit être réalisé à la suite d'une votation fédérale de 2014 relative à l'aménagement du territoire. On doit également dézoner du terrain à bâtir pour le redonner dans le bas du canton.

7. Informations du Conseil communal

LP donne les informations suivantes :

Cinéma plein air : 4 juillet 2025
Pique-nique des autorités : 31 août 2025

LP donne des informations relatives aux travaux sur la route cantonale. Ils se déroulent bien. Au niveau des dépenses, on est dans le tir en espérant que ça continue. Au niveau de l'arrêt de bus LHand « Entre-deux-Bolles », le conseil communal a décidé de renoncer à cet arrêt étant donné que le canton n'accordera pas de subvention au vu de la longueur de 8m prévue. En effet, seul un arrêt de 12 m pourrait obtenir une subvention. Le Conseil communal estime que pour créer un arrêt de 12m, il y a beaucoup de complications et donc, en accord avec le Service des Ponts-et-Chaussées, il a été décidé de ne pas le faire. Si une personne handicapée veut utiliser l'arrêt « Entre-deux-Bolles » qui n'aura pas de quai ad hoc, alors on devra financer la mise à disposition d'un taxi jusqu'au prochain arrêt (Bolles-du-Temple) c'est la seule contrainte.

Aucune date prévue pour la couche de finition. Ce sera compliqué car il faudra fermer la route durant 2 jours.

LP explique que le clocher du temple fuit. Willy Gerber s'était occupé de ce dossier lors de la précédente législature pour évaluer les coûts qui sont très importants. Il a été décidé de créer une association pour pouvoir obtenir des financements extérieurs. Pour l'instant, cette association comporte deux personnes, Willy Gerber et Yvan Perrin. Il s'agit de trouver d'autres personnes intéressées à ce projet. Si des membres du Conseil général sont intéressés, ils peuvent s'adresser soit au bureau communal soit auprès de M. Willy Gerber. Il y a toutefois une condition, si des membres veulent soumissionner, ils ne peuvent pas faire partie de cette association.

DW désire connaître l'ampleur des travaux ? LP explique qu'il faut refaire les tôles du clocher, des poutres abîmées et également les façades.

LP explique qu'au niveau du 200^{ème} anniversaire, une commission a été nommée et il y a déjà eu deux séances. 2 mai et 12 juin. La commission est composée de 14 personnes divisées en 4 groupes de travail précise AP. Les dates retenues sont le 1^{er} mars 2026, 1^{er} août 2026 et la dernière le 27.11.2026. Entre ces dates, il y aura des journées culturelles.

GB relève qu'il y aura une course d'orientation en 2026 avec une énorme cantine aux Jeannets. Il faudra réfléchir si on peut bénéficier de cette infrastructure pour le 200^{ème}.

LH se questionne sur le nombre de manifestations car elle s'inquiète de la participation. AP répond que l'équipe d'organisation n'a pas ce souci.

8. Divers

GF demande si nous avons déjà pu vendre nos parcelles à bâtir ? NA nous avons toujours des demandes mais rien de concret pour l'instant. Il y a souvent de l'intérêt mais les personnes n'ont pas planifié les coûts et renoncent par manque de moyens financiers.

MG relève qu'il semble aussi que les maisons sont trop petites selon le projet prévu. NA précise qu'il n'y a pas d'obligation de prendre les projets des promoteurs.

NA dit le seul moyen de pouvoir conserver nos parcelles à bâtir en prévision du PAL était d'équiper ces terrains afin qu'ils ne soient pas dézonés.

LP relève qu'on a également eu des promoteurs qui désiraient bloquer nos terrains. Il n'y a eu aucun résultat. Par conséquent, le conseil communal a décidé de ne plus donner de garanties de vente à des promoteurs pour ces terrains.

Le Conseil communal est ouvert à toutes les propositions pour toutes sortes de maisons individuelles ou mitoyennes.

DW se pose la question de savoir si on a de nouveaux habitants qui arrivent des villes et qui se plaignent des désagréments liés à la campagne. Peut-on se prémunir de cela par la signature d'une charte par exemple ou alors d'un règlement ? NA relève qu'on a l'inverse, les gens de la ville viennent vérifier les règlements mais nous n'avons pas de règlement spécifique par rapport au bruit des campagnes.

JG voir avec l'association des Communes s'il existe déjà quelque chose de réalisé dans une commune du canton.

DW précise qu'il faut que les gens sachent que l'agriculture prime dans une région comme la nôtre.

DW désire savoir à quoi en est le dossier du PGA ?

LP explique qu'il est en phase finale avec, en parallèle, une étude avec un projet SEVAB (service des eaux de la Brévine). Ce projet prévoit une aménée d'eau jusqu'à la laiterie des Sagnettes et un bouclage avec Semver dans la région des Parcs. Le conseil communal est déçu du canton. En effet le PGA a été réalisé dans l'espoir de pouvoir bénéficier de subventions extraordinaires pour le dossier de la station des Combes. Or, lors de la dernière séance, l'Etat a précisé qu'il n'y aura pas de subvention supplémentaire malgré le PGA. Toutefois le bureau d'ingénieurs Mauler a repris contact avec le service pour obtenir des écrits des services cantonaux.

D'ici la fin de l'année on devrait pouvoir faire valider ce PGA.

Séance levée à 21h45

La Côte-aux-Fées, le 16 juin 2025/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Damien Walther Lise Huguenin-Dumittan


